

La CAP émet un avis sur les questions relatives à votre situation individuelle, en particulier pour le déroulement de votre carrière.

Avec vos élus SUD, la CAP deviendra le principal recours contre l'arbitraire.

Nous affirmerons ces valeurs fondamentales et défendrons ces règles et ces droits qui vous protègent.



VOS ELUS DEFENDRONS

- La retranscription fidèle des débats et des avis des agents concernés.
- Votre régime indemnitaire.
- Votre reclassement dans le cadre de la PPCR et du RIFSEEP.



VOS ELUS AGIRONS

- Pour la défense du statut et du service public.
- Pour la mise en place de critères transparents pour la promotion
- Pour tous les agents dans le cas de situations litigieuses syndiqués ou non.

Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu.